

CHRISTM'

VENTE AUCTION HO
EMBRYONS ET DE 2 ANS À PERFO

VENTE PHYSIQUE ET EN LIV

**& ²³
²⁴ NOV**

Soirée exceptionnelle
le samedi soir en
présence de Madsax





Réservation de repas au 06 26 54 41 32

Informations complémentaires, sélections et engagements au 06 81 56 4

www.balsanencheres.com



1 chemin Steiner Kreuz, 68150 Ribec

CHRISTM'EST - VENTE AUCTION HORSE 3^{EME} EDITION

Pour tous renseignements :

BECK MARJORIE

06.81.56.49.25
christmest.event@gmail.com

BALSAN PHILIPPE

06.07.97.87.94
info@balsanencheres.com

Bureau

02.43.71.12.12

Horaires

Commence le **24/11/2024 à 10:30** (heure de Paris)

Lieu

PG team - 1 chemin du Steiner Kreuz - 68150
RIBEAUVILLE

Frais d'enchères

10.00% (hors TVA) du prix d'attribution.

EMBRYON : MYLORD CARTHAGO X ECCENTRIEK VAN TL

PEDIGREE

♂ MYLORD CARTHAGO	♂ CARTHAGO	♂ CAPITOL I
		♀ PERRA
	♀ FRAGRANCE DE CHALUS	♂ JALISCO B
		♀ NIFRANE
♀ ECCENTRIEK VAN TL	♂ TOULON	♂ HEARTBREAKER
		♀ NIKITA
	♀ RIEKA II	♂ CORRADO I
		♀ LUGANA II

INFORMATIONS

Date de naissanceA naitre en 2025
TVA 5.5%



MYLORD CARTHAGO



TOULON

EMBRYON : CHACFLY X TEAM DE KREISKER



CHACFLY



CONTENDRO

PEDIGREE

♂ CHACFLY PS	♂ CHACCO BLUE	♂ CHAMBERTIN
		♀ CONTARA
	♀ SHENTARA	♂ SIR SHUTTERFLY
		♀ CENTARA
♀ TEAM DE KREISKER	♂ CONTENDRO	♂ CONTENDER
		♀ BRAVO
	♀ BRISEIS D'HELBY	♂ LAUDANUM
		♀ NIKA DU NEVADA

INFORMATIONS

Date de naissance Terme le 03/04/2025
TVA 5.5%



PAILLETES EUROPE : ELDORADO DE HUS

36 PAILLETES EUROPE : ELDORADO DE HUS

PEDIGREE

♂ DIARADO	♂ DIAMANT DE SEMILLY	♂ LE TOT DE SEMILLY
		♀ VENISE DES CRESLES
	♀ ROXETTE I	♂ CORRADO I
		♀ KIMBERLY III
♀ BODINA W	♂ BALOU DU ROUET	♂ BALOUBET DU ROUET
		♀ GEORGIA
	♀ IEGOLA	♂ RAMIRO Z
		♀ BIRENATA

INFORMATIONS

Date de naissance	2009
Taille	168 cm
Studbook	KWPN
TVA	5.5%

EMBRYON : ERMITAGE KALONE X DAMOISELLE DE KREISKER Z

PEDIGREE

♂ ERMITAGE KALONE	♂ CATOKI	♂ CAMBRIDGE
		♀ BILDA
	♀ BELLAVENTURE KALONE	♂ KANNAN
		♀ BLAGUE DU MAURY
♀ DAMOISELLE DE KREISKER Z	♂ DENZEL V'T MEULENHOF	♂ MARIUS CLAUDIUS
		♀ NARCOTIQUE DE MUZE IV
	♀ CARTHINA Z	♂ CARTHAGO
		♀ TANAGRA'S VAN HET DAROHOF

INFORMATIONS

Date de naissanceA naître en 2025



ERMITAGE KALONE



DENZEL V'T MEULENHOF



PAILLETES EUROPE : ELDORADO DE HUS

36 PAILLETES EUROPE : ELDORADO DE HUS

PEDIGREE

♂ DIARADO	♂ DIAMANT DE SEMILLY	♂ LE TOT DE SEMILLY
		♀ VENISE DES CRESLES
	♀ ROXETTE I	♂ CORRADO I
		♀ KIMBERLY III
♀ BODINA W	♂ BALOU DU ROUET	♂ BALOUBET DU ROUET
		♀ GEORGIA
	♀ IEGOLA	♂ RAMIRO Z
		♀ BIRENATA

INFORMATIONS

Date de naissance	2009
Taille	168 cm
Studbook	KWPN
TVA	5.5%

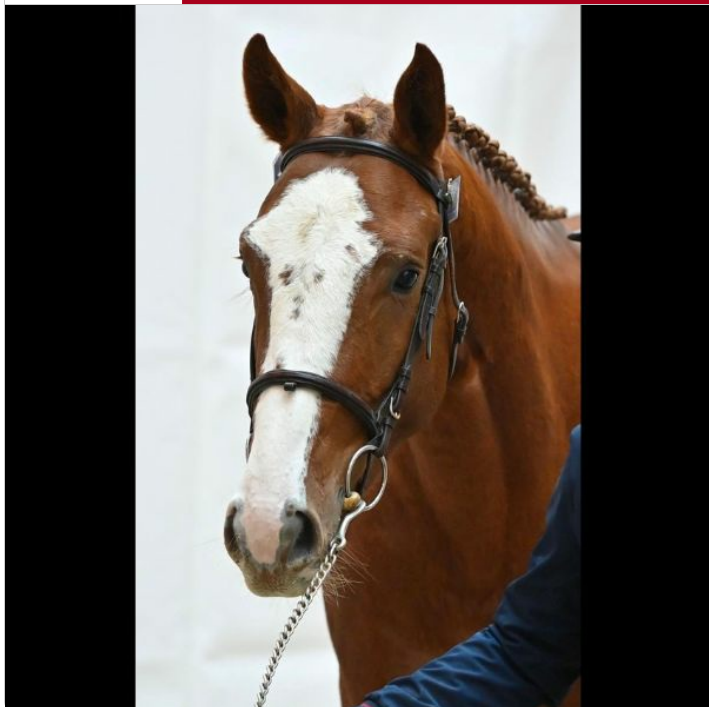
MAYBE DU MOULIN

PEDIGREE

♂ GOOD PLEASURE SEMILLY	♂ FOR PLEASURE	♂ FURIOSO II EX VERTUOSO
		♀ GIGANTIN
	♀ BETTY BOOP SEMILLY	♂ DIAMANT DE SEMILLY
		♀ ETOUPE II
♀ SALOME DE LUSSE	♂ QUERCUS DU MAURY	♂ QUATAR DE PLAPE
		♀ JASIONE
	♀ VALSE DE MAI	♂ LE SARTILLAIS
		♀ KISS DE MAI

INFORMATIONS

Date de naissance 2 ans
 Studbook Selle Français



PICASSO D'ALPHI



PEDIGREE

♂ KAVANGO SITTE	♂ DAYTON SITTE	♂ OGANO SITTE
		♀ USTINA SITTE
	♀ HARUBA SITTE	♂ DARCO
		♀ BARDOT SITTE
♀ MERINGUE D'ALPHI	♂ FIDELGO DU HOUSOIT	♂ BUTTON SITTE
		♀ QURISTEL DU HOUSOIT
	♀ JUST BALTIK D'ALPHI	♂ BALTIK SITTE
		♀ VA BENE

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
 Studbook SBS
 TVA 20%



LEGATO DU JARDIN

PEDIGREE

♂ APACHE D'ADRIERS	♂ DOUBLE ESPOIR	♂ IBRAHIM
		♀ QUATRIEME ESPOIR
	♀ JOYEUSE DE CHOISY	♂ FELIX
		♀ VIOLETTE O
♀ EDWINA DU JARDIN	♂ DANDY DU PLAPE	♂ GALOUBET A
		♀ SA IDA DU PLAPE
	♀ LUISA DU JARDIN	♂ VENEUR DU PRELET
		♀ RINA DU JARDIN

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
Studbook Selle Français
TVA 20%

URIELLE

PEDIGREE

♂ URIKO	♂ UNTOUCHABLE 27	♂ HORS LA LOI II
		♀ PROMESSE
	♀ WIZZARD	♂ LAVITO
		♀ L.CORADIN
♀ Z-CHIARA I	♂ CASSINI II	♂ CAPITOL I
		♀ WISMA
	♀ TAYLA	♂ COLMAN
		♀ INDERIN I

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
 Studbook Holsteiner





CHARLY DHF Z

PEDIGREE

♂ CARAMBOLE

♂ CASSINI I

♂ CAPITOLE I

♀ WISMA

♀ NORMANDIE VI

♂ CONCERTO II

♀ LA HAVANE XV

♀ COSMA SHIVA 15

♂ CONTRE LE CAPITOLE

♂ CONCURRENT

♀ IRINA B.

♀ CENTOCINQUANTA

♂ CENTO

♀ ROCA

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans

Studbook Zangersheide



LENSOR DU GUE

PEDIGREE

♂ BENSOR DU GUE	♂ ENSOR VAN DE HEFFINCK	♂ CLINTON
		♀ ANGEL OF ME VT HAZELARENH
	♀ PIN UP DU GUE	♂ QUAT'SOUS
		♀ CLIO DE SEDE
♀ CARLINA DU GUE	♂ SUNDAY DE RIVERLAND	♂ QUAPRICE BOIMARGOT QUINCY
		♀ OCTAVY
	♀ VELLA DU GUE	♂ CONTENDRO DE CUVRY
		♀ PEPITE DE LUSSE

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
 Studbook Selle Français

LOUPIAC DE CONDE

PEDIGREE

♂ CICAVE DU TALUS

♂ UNTOUCHABLE M

♂ QUICK STAR

♀ CORONDA

♀ NEIKA DU TALUS

♂ VOLTAIRE

♀ IDOLE DU TALUS

♀ VOSNEROMANEE DE CONDE

♂ QREDO DE PAULSTRA

♂ GALOUBET A

♀ CELIA DE PAULSTRA

♀ PRETTY DE CONDE

♂ CORLAND

♀ SIRENE DE SENEVAL

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans

Studbook Selle Français



DIA CASSANDRA PS



PEDIGREE

♂ DIARON OLD	♂ DIARADO	♂ DIAMANT DE SEMILLY
		♀ ROXETTE I
	♀ LENDA-CARA	♂ COME ON
		♀ LINDAUWAY
♀ CASAMARA BLUE PS	♂ CASALCO	♂ CASALL ASK
		♀ ZELDA IV
	♀ CAREMARA	♂ CHACCO BLUE
		♀ CARENA

INFORMATIONS

Date de naissance 4 ans
 Studbook OS
 TVA 20%

PRESTIGE DU HAUT DU ROY



PEDIGREE

♂ DOLLAR DU ROUET	♂ CHACCO-BLUE	♂ CHAMBERTIN
		♀ CONTARA
	♀ SOUCHE DU ROUET	♂ QUAPRICE BOIS MARGOT
		♀ EL IRA DU ROUET
♀ CHANELLE Z	♂ CHELLANO Z	♂ CONTENDER
		♀ FAYENCE
	♀ NATHALI M	♂ GARANCO
		♀ SANITA

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
 Studbook SBS

KADRIO DE SIJU

PEDIGREE

♂ QUADRIO TAME	♂ JAUNE ET ROUGE	♂ VERT ET ROUGE
		♀ AICHA LA ROUGE
	♀ MADNESS TAME	♂ ANIMO
		♀ ENVIEE
♀ DREAM TEAM DE SIJU	♂ GOLDFEVER	♂ GROSSO Z
		♀ GUNDULA
	♀ OLGA DES VAUX	♂ GENTLEMAN PLATIERE
		♀ ALTESSE DESVAUX

INFORMATIONS

Date de naissance 4 ans
Studbook Selle Français
TVA 20%





CRAZY BLUE PS

PEDIGREE

♂ CHACCOON BLUE	♂ CHACCO BLUE	♂ CHAMBERTIN
		♀ CONTARA
	♀ CINDINA	♂ CARTOON
		♀ WIDINA
♀ CAREY Z	♂ CABDULA DU TILLARD	♂ ABDULLAH
		♀ QUANAGRA
	♀ KORRETA	♂ RAMIRO Z
		♀ B-LORETTA

INFORMATIONS

Date de naissance 5 ans
 Studbook OS
 TVA 20%

HONOLULU DU ROY

PEDIGREE

♂ SISLEY DE LA TOUR VIDAL	♂ OGANO SITTE	♂ DARCO
		♀ IALTA SITTE
	♀ LADY CALVARO	♂ CALVARO
		♀ FIDJI DES CHAMPS
♀ POMME PRODHUN	♂ AIRBORNE MONTECILLO	♂ ABDULLAH
		♀ DIANA
	♀ ENERGY D'AUROS	♂ POLACK II
		♀ MEGGY D'AUROS

INFORMATIONS

Date de naissance 7 ans
 Studbook Selle Français



CALM GIRL PS Z

PEDIGREE

♂ CHACCO'S AIR PS

♂ CHACCO BLUE

♂ CHAMBERTIN

♀ MOM'S CONTARA

♀ CONCONA

♂ CONTHARGOS

♀ KUR AIR

♀ OQUILY

♂ CARINUE

♂ CARTHAGO Z

♀ CONTIA

♀ OQUIE DAME DE MAI

♂ QUIDAM DE REVEL

♀ IVRESSE DE GAMET

INFORMATIONS

Date de naissance 4 ans

Studbook Zangersheide

TVA 20%



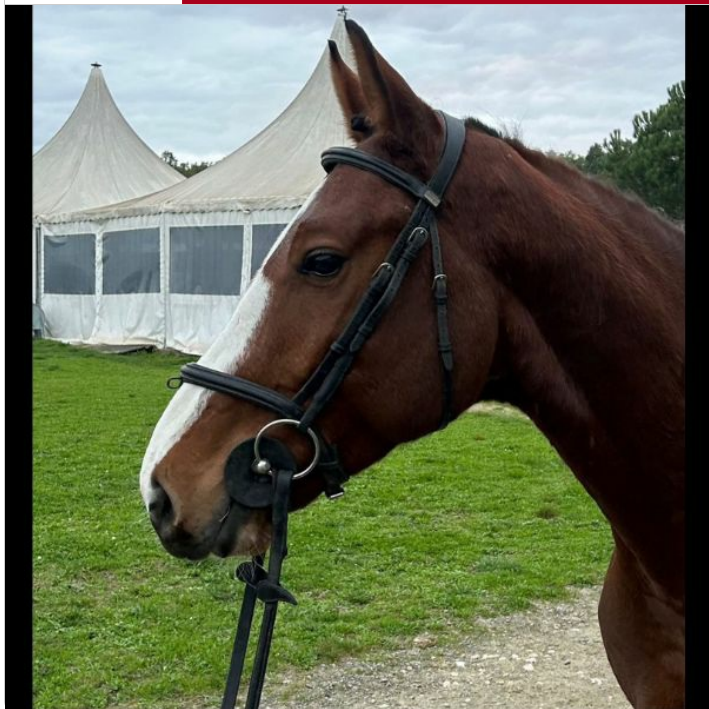
MILLION BABY PS

PEDIGREE

♂ MILLION DOLLAR	♂ PLOT BLUE	♂ MR BLUE
		♀ ILOTTE
	♀ GIN TONIC DE MUZE	♂ VIGO D'ARSOUILLES
		♀ DAYTONA DE MUZE
♀ T-ROBERTA	♂ RAMONUS	♂ RAMIRO
		♀ GERMINA
	♀ PALOMA	♂ PICARD
		♀ ADRETTE

INFORMATIONS

Date de naissance 4 ans
 Studbook OS
 TVA 20%





LUCIOLE DE FLUSEL

PEDIGREE

♂ CONTE BELLINI	♂ CORNET OBOLENSKY	♂ CLINTON
		♀ RABANNA VAN COSTERSVELD
	♀ RAMIRA	♂ RAMIRO
		♀ WOLDONA
♀ HEMERAUDE DE FLUSEL	♂ QUANTUM	♂ QUIDAM DE REVEL
		♀ ULLA V
	♀ ETINCELLE DE FLUSEL	♂ LANDO
		♀ HERONNIERE

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
Studbook Selle Français
TVA 20%



LEO VAN DE ROCK

PEDIGREE

♂ ARMITAGES BOY	♂ ARMITAGE	♂ ARGENTINUS
		♀ FARINA
	♀ KAMORA	♂ FEO
		♀ ZAMORA
♀ ELLA VAN DE ROCK	♂ COL CANTO	♂ JALISCO B
		♀ ONORINE
	♀ NEMESIS D'EURO	♂ BIJOU DU TAILLAN
		♀ ROXAN DU CHAUFFOUR

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
Studbook Selle Français
TVA 20%

LAGERTHA MINOTERIE

PEDIGREE

♂ UP TO YOU

♂ CALVARO

♂ CALETTO

♀ RIXA

♀ OLISCA

♂ OLISCO

♀ JE TE DONNE II

♀ ULYANE DE SAINVAL

♂ UNTOUCHABLE M

♂ QUICK STAR

♀ CORONDA

♀ KIRKA DE BAUGY

♂ PAPILLON ROUGE

♀ VADY DE BAUGY

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans

Studbook Selle Français



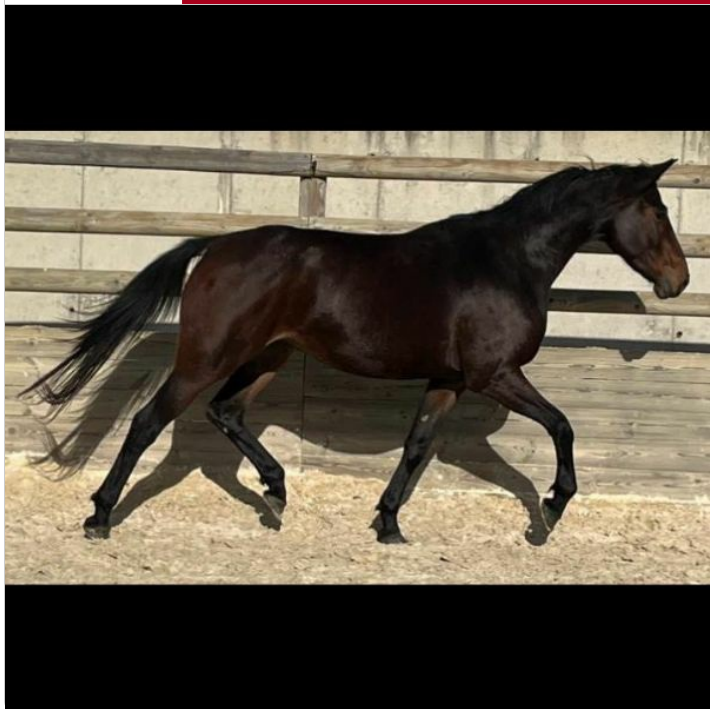
LAURA DE SIJU

PEDIGREE

♂ VOLODIA D'ARGOUGES	♂ QUARTZ DU CHANU	♂ L'ARC DE TRIOMPHE
		♀ JADECHANU
	♀ URANIE DES HALLES	♂ COUNT IVOR
		♀ HISPIDE
♀ TOSCANE DE RAMPAN	♂ NINIO DE ROX	♂ QUICK STAR
		♀ ROXANE DE GRUCHY
	♀ GUITARE DE RAMPAN	♂ LIEU DE RAMPAN
		♀ SONATE DE RAMPAN

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
 Studbook OC
 TVA 20%



DIANALLA BLUE PS



PEDIGREE

♂ DIARON OLD	♂ DIARADO	♂ DIAMANT DE SEMILLY
		♀ ROXETTE I
	♀ LENDA-CARA	♂ COME ON
		♀ LINDAUWAY
♀ CORENALLA PS	♂ CORNET DU LYS	♂ CORNET OBOLENSKY
		♀ CHABLUS DU LYS
	♀ CENALLA	♂ CENTADEL
		♀ CHALITA

INFORMATIONS

Date de naissance 4 ans
 Studbook OS
 TVA 20%

LASER DU PHARE

PEDIGREE

♂ SUNSHINE DU PHARE	♂ KANNAN	♂ VOLTAIRE
		♀ CEMETA
	♀ JALAPA III	♂ DOMINO DE MOYON
		♀ FRAICHEUR DU SOIR
♀ VEDETTE DU PHARE	♂ OLYMPIQUE LIBELLULE	♂ JARNAC
		♀ KAVALA D'AUVRAY
	♀ FLUTE ENCHANTEE	♂ LIEU DE RAMPAN
		♀ LADY DE RAMPAN

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
 Studbook Selle Français
 TVA 20%



CAPRICE DU MURY MARAIS Z

PEDIGREE

♂ CORNADO II Z	♂ CORNET OBOLENSKY	♂ CLINTON
		♀ RABANNA VAN COSTER
	♀ ACOBATA	♂ ACOBAT I
		♀ ATHENA
♀ FOUGERE DU MURY MARAIS Z	♂ FOR PLEASURE	♂ FURIOSO II
		♀ GIGANTIN
	♀ ORCHIDEE Z	♂ KOJAK
		♀ GRACE

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
Studbook Zangersheide
TVA 20%



LUCIFER NEYETTE

PEDIGREE

♂ DOLLAR DU ROUET	♂ CHACCO BLUE	♂ CHAMBERTIN
		♀ CONTARA
	♀ SOUCHE DU ROUET	♂ QUAPRICE BOIMARGOT QUINCY
		♀ EL IRA DU ROUET
♀ UTOPIA	♂ UPSILON VAN DE HEFFINCK	♂ CLINTON
		♀ OVANNA VAN DE HEFFINCK
	♀ ELISA	♂ NOTARIS
		♀ ORCHIDEE

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
Studbook Selle Français
TVA 20%



LUCKY ONCHAO

PEDIGREE

♂ MALITO DE REVE	♂ CUMANO	♂ CASSINI I
		♀ CHANEL II
	♀ DIRA COURCELLE	♂ MUGUET DU MANOIR
		♀ VALSE DE LA CROIX
♀ QOSETTE M'AUREA	♂ MR BLUE	♂ COUPERUS
		♀ ACARLA
	♀ NAIADÉ M'AUREA	♂ BAYARD D'ELLE
		♀ BERGAME DU NOE

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
Studbook Selle Français
TVA 20%



LITTLE ROCK MALOUIN

PEDIGREE

♂ BOND JAMESBOND DE HAY	♂ DIAMANT DE SEMILLY	♂ LE TOT DE SEMILLY
		♀ VENISE DES CRESLES
	♀ NOYA D'ORCIVAL	♂ KANNAN
		♀ TANAGRA VAN TER MOUDE
♀ RAITA MALOUINE	♂ EPHEBE FOR EVER	♂ GALOUBET A
		♀ GEISHA N
	♀ INA MALOUINE	♂ PAPILLON ROUGE
		♀ QUASSIA DES BOIS

INFORMATIONS

Date de naissance 3 ans
Studbook Selle Français
TVA 20%



CONDITIONS PARTICULIERES DE CHRISTM'EST - VENTE AUCTION HORSE 3EME EDITION

Préambule

En cas d'achat d'un embryon implanté ou d'un poulain, vous vous engagez à récupérer la jument mère porteuse et à en prendre soin « en bon père de famille » jusqu'à son retour dans son élevage, au sevrage du poulain, à vos frais. Un chèque de caution de 2000 € vous sera exigé au départ de la jument.

Article 1-

Les ventes étant publiques, l'entrée dans les établissements de vente est obligatoirement gratuite. La présentation des chevaux pouvant comporter des dangers, les visiteurs circulent dans les établissements à leurs risques et périls, et doivent se conformer aux recommandations qui leurs sont faites par l'OVV BALSAN ENCHERES. Ni la responsabilité des propriétaires vendeurs, ni celle des organisateurs de la vente ne saurait être engagée au titre d'un dommage subi par un visiteur de ces établissements.

Article 2 - Vente aux enchères publiques

Les ventes aux enchères publiques sont, conformément à la loi, effectuées par le Commissaire-Preneur, responsable de l'OVV BALSAN ENCHERES. Les présentes conditions générales de vente sont applicables en toutes leurs dispositions dès lors qu'elles ne sont pas contraires à celles énoncées avant la vente et consignées au procès-verbal. La responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES ne saurait être recherchée ni par le vendeur, ni par l'acheteur.

Article 3 - Enchères

Les ventes aux enchères ont lieu contre paiement comptant immédiat. L'OVV BALSAN ENCHERES chargé de la vente se réserve le droit de refuser des enchères de tout enchérisseur n'offrant pas une solvabilité notoire. Sera réputé tel, tout enchérisseur qui n'aura pas réglé sa précédente adjudication. Conformément à la loi, les enchères seront indiquées et prises en euros. La traduction simultanée en devises étrangères n'est donnée qu'à titre indicatif. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente en même temps sur un même cheval, soit à haute voix soit par signe, et qu'ils réclament en même temps ce cheval après le prononcé de l'adjudication, ledit cheval sera immédiatement remis en adjudication au prix de la dernière enchère et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau. Le cheval sera alors adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Article 4 - Folle enchère

L'OVV BALSAN ENCHERES se réserve expressément le droit de faire procéder, le même jour ou le lendemain, à la suite de l'enchère portant sur le dernier numéro inscrit, à la revente sur folle enchère d'un cheval dont l'acquéreur s'avérerait défaillant ou incapable. De même lorsque l'acquéreur sera considéré par l'OVV BALSAN ENCHERES comme ne présentant pas les garanties suffisantes, l'OVV BALSAN ENCHERES sera autorisée à défaut de paiement comptant, à remettre l'animal en vente sur folle enchère le jour de l'adjudication ou le lendemain, à la suite de l'enchère portant sur le dernier numéro inscrit, sans mise en demeure ni formalité de justice, aux risques et périls de l'adjudicataire foi enchérisseur qui du seul fait de sa folle enchère engage sa responsabilité financière auprès du vendeur au titre des frais de la première vente comme de la vente sur folle enchère.

Auquel cas, l'OVV BALSAN ENCHERES ne sera tenue du paiement au vendeur que du montant de la revente sur « folle enchère ».

En cas de revente sur folle enchère, à moins d'instructions contraires du vendeur, données au Commissaire-Preneur avant la remise en vente, le prix de réserve éventuel par lui indiqué préalablement restera valable. De même et dans les mêmes conditions, si immédiatement après l'adjudication, l'enchérisseur n'est pas retrouvé pour signer son bon d'achat, le cheval sera représenté aux enchères au cours de la même vacation ou le lendemain. Dans cette hypothèse, la responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES ne pourra en aucun cas être recherchée ni par le vendeur, ni par l'adjudicataire défaillant.

Article 5 - Renseignements à fournir par le vendeur

Tout vendeur devra donner par écrit les déclarations qui devront être portées, sous sa responsabilité, à la connaissance du public. L'OVV BALSAN ENCHERES répond seulement de la conformité des déclarations données par le vendeur avec celles qui sont données au public mais ne sont nullement responsables de l'exactitude et de la sincérité des déclarations faites par le vendeur, notamment en ce qui concerne la désignation des chevaux, celle de leur origine et pays de naissance, leur signalement, les gains, les engagements, les vices rédhibitoires, le régime d'assujettissement à la TVA, etc... Ainsi, le vendeur est—il tenu de signaler par écrit avant la vente les erreurs ou omissions figurant au catalogue afin que ces dernières soient signalées au public par une annonce à la tribune avant la vente et contresignée au procès— verbal. Tout vendeur qui n'aurait pas apporté, avant le début de la vente, un rectificatif écrit concernant les renseignements figurant au catalogue, au sujet des chevaux présentés par lui, sera considéré comme ayant approuvé ces renseignements et de ce fait, la responsabilité de leur exactitude lui incombera pleinement.

Article 6 - Examen vétérinaire

Des examens radiographiques pour les chevaux destinés au sport (à l'exception des foals et des poulinières) ainsi qu'un contrôle clinique complet ont été réalisés. Ces éléments sont disponibles sur le site dans chaque fiche de présentation du cheval. L'acheteur, atteste avoir pris connaissance des éléments vétérinaires (radios ou/et rapport de visite clinique ou/et certificat de bonne santé) et accepte le cheval avec l'ensemble de son dossier. Ces éléments sont disponibles sur le site de la vente avant la vente.

Article 7- Papiers d'origine

Les chevaux inscrits par le vendeur doivent être accompagnés de papiers en règle comprenant notamment la carte d'immatriculation, le récépissé du certificat d'origine, le livret signalétique, ainsi qu'une attestation plus un certificat de saillie pour les juments pleines et un signalement pour les foals.

Les chevaux inscrits par le vendeur doivent être accompagnés de papiers en règle comprenant notamment la carte d'immatriculation, le récépissé du certificat d'origine, le livret signalétique, ainsi qu'une attestation plus un certificat de saillie pour les juments pleines et un signalement pour les foals.

Ces papiers devront être obligatoirement remis avant la vente par le vendeur à l'OVV BALSAN ENCHERES. La responsabilité du vendeur pourra être recherchée au cas où les documents n'auraient pas été remis en temps utile et ce, sans préjudice du droit pour de refuser la présentation de l'animal à la vente.

Le dépôt et le retrait des chevaux ne pourront être faits que lorsque l'OVV BALSAN ENCHERES sera en possession de tous les papiers concernant les chevaux en vente.

Le dépôt et le retrait des papiers s'effectueront toujours au bureau de l'OVV BALSAN ENCHERES. Le paiement au vendeur ne sera pas effectué tant que celui-ci n'aura pas fourni à l'OVV BALSAN ENCHERES les documents d'accompagnement.

Article 8 - Garantie concernant les vices rédhibitoires et les vices cachés

Les chevaux présentés aux enchères publiques sont vendus suivant l'usage, sans garantie, notamment des vices cachés. Toutefois, le vendeur doit garantir l'acquéreur contre les vices rédhibitoires, énumérés par l'article R 213-1 et suivants du Code Rural et non déclarés par lui avant la vente.

Toute action fondée sur lesdits vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur conformément aux dispositions prévues par les articles L213-1 et suivants du Code Rural, c'est à dire dans les dix jours de la vente, non compris le jour de celle-ci à l'exception de la fluxion périodique et de l'anémie infectieuse pour laquelle le délai est de trente jours non compris le jour de la vente. Tout délai expire le dernier jour à 24 heures. Le délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Dans lesdits délais et à peine d'irrecevabilité, l'acheteur doit présenter au Juge du Tribunal Judiciaire où se trouve l'animal une requête afin d'obtenir la nomination d'experts chargés de dresser un procès-verbal de l'examen de l'animal. Dans ces mêmes délais, l'acheteur doit aviser le vendeur ainsi que l'OVV BALSAN ENCHERES (par lettre recommandée) de la présentation de sa requête au juge du Tribunal judiciaire. L'action en résolution de vente, engagée par l'acheteur doit être rédigée directement contre le vendeur dont le nom lui sera fourni par l'OVV BALSAN ENCHERES à toute réquisition de sa part. En aucun cas, cette action ne peut mettre en cause l'OVV BALSAN ENCHERES qui ne peut être tenu pour responsable. Aucune réclamation n'est recevable, si l'acheteur n'a pas réglé le montant total de son achat au comptant. En cas de vice rédhibitoire, les fonds seront bloqués sur le compte réglementé de l'OVV BALSAN ENCHERES.

Article 9 - Vente de poulinières ou d'étalons

Le vendeur peut faire annoncer à la tribune la confirmation de l'état de gestation, en produisant à l'appui un certificat vétérinaire établi dans les quinze jours précédant la vente. L'acheteur est en droit de faire examiner la poulinière par un vétérinaire agréé par le vendeur dans les 24 heures après la vente et avant qu'elle ait quitté l'établissement. En cas de vacuité constatée lors de cet examen, la vente serait annulée de plein droit et l'acheteur immédiatement remboursé de son achat. L'acheteur éventuel d'une pouliche est en droit, avant la vente, de demander au vendeur l'autorisation de la faire examiner par le vétérinaire mandaté par l'OVV BALSAN ENCHERES et présent pour la vente, en vue de s'assurer de son aptitude à la reproduction, en particulier en ce qui concerne l'état de ses organes génitaux. Pour les juments pleines, le vendeur s'engage à payer le solde de saillie restant dû à l'automne ou à la mise bas. Sauf indications spéciales, un cheval mâle n'est pas vendu avec la garantie de pouvoir être utilisé à la monte. En particulier la qualité de sa semence ne pourra pas être invoquée comme un cas d'annulation de vente.

Si un cheval est vendu avec "Garantie Etalon" sur sa page de catalogue cela signifie que, s'ils ne figurent pas au dossier vétérinaire, l'acheteur pourra faire procéder à une endoscopie et à un examen de semence dans les 30 jours suivant la vente. Il devra indiquer sur le bon d'achat son intention éventuelle de faire procéder à de tels examens et si ceux—ci ne concluent pas à l'aptitude du cheval à la monte publique en sperme frais, la vente sera annulée de plein droit.

La non—congélabilité de semence ne pourra pas constituer un motif d'annulation de vente.

Si aucun résultat négatif n'est transmis officiellement à l'OVV BALSAN ENCHERES dans les 30 jours suivant l'adjudication, la vente sera parfaite et plus aucun recours de l'acheteur envers le vendeur ne sera admissible.

Article 10 - Assurance responsabilité

Les propriétaires des chevaux participant à la vente aux enchères de CHRISTMEST EVENT à RIBEAUVILLE, sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci.

De ce fait, et pendant toute la durée de l'évènement, soit du 21/11 au 29/11/24, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés "biens" restent sous leur propre garde.

Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens.

Les risques d'incendie, les pertes et les dommages (les dommages électriques : camion home car ect) restent entièrement à la charge du participant.

Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant.

Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur l'évènement et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.

Il est bien entendu, que la structure PG TEAM accueillant l'évènement CHRISTMEST EVENT, le personnel salarié ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepte les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité.

De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs.

Par la présente information, l'organisation de l'évènement, rend opposable à chaque participant qui réserve un box démontable les conditions de location du fournisseur de boxe qui s'imposent aux utilisateurs, et ce compris les restrictions et conditions de sécurité applicables aux chevaux entiers pour leur sauvegarde, celle des autres chevaux et du matériel.

Article 11 - Responsabilité des dommages causés par l'animal ou causés à l'animal

Jusqu'au prononcé de l'adjudication, les chevaux à vendre restant la propriété du vendeur, l'OVV BALSAN ENCHERES ne peut être rendue responsable, ni des accidents, ni des maladies ou dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements. Les risques consécutifs à un incendie et les pertes et dommages restent également entièrement à la charge des vendeurs. Les opérations d'embarquement ou de débarquement, et toutes autres opérations similaires, sont aux risques et périls du vendeur. Aussitôt après l'adjudication, l'acquéreur se substitue au vendeur pour ces responsabilités. L'acquéreur est en mesure de prendre possession de son cheval aussitôt après l'adjudication et le paiement.

Article 12 - Modalités de paiement

Toutes les ventes aux enchères publiques sont réputées réglées au comptant.

Le paiement doit être effectué comptant et immédiatement après chaque vente, en euro par carte bancaire, lettre accréditive de banque, ou virement et avec pièce d'identité.

Aucun chèque simple ou de banque étrangère ne sera accepté. Tout paiement devra avoir lieu par l'intermédiaire de l'OVV BALSAN ENCHERES.

Le paiement comprendra le prix de l'adjudication et sera majoré des frais de ladite adjudication. Ces frais ainsi que le prix sont exigibles immédiatement, sans attendre la remise des papiers, à peine de revente sur folle enchère.

Article 13 - Bons de sortie

Aucun cheval, vendu, ou non vendu ne peut quitter l'établissement sans bon de sortie. Celui-ci doit être retiré au secrétariat.

Le bon de sortie spécifiera que le vendeur autorise expressément l'OVV BALSAN ENCHERES à laisser sortir de l'établissement de Vente le lot vendu et la dégage de toutes conséquences concernant cette sortie. Le bon de sortie sera signé par l'Acheteur ou son mandataire pour attester de la prise en charge par lui du ou des chevaux vendus. Tous les chevaux devront avoir quitté l'établissement selon le délai qui sera indiqué par le Commissaire —Priseur le jour de la vente à haute voix. A la suite de ce délai il sera facturé à l'acheteur des frais.

Article 14 - Frais de vente à la charge de l'acheteur

En sus du prix de l'adjudication payable au comptant, l'acheteur sera redevable des frais d'achat qui sont fixés à 12,5% hors taxe du prix d'adjudication.

Les chevaux sont vendus, soit avec, soit sans TVA, mais en tout état de cause, le prix d'adjudication s'entend d'un prix HT.

— Les chevaux vendus avec TVA donnent lieu à 7 cas qui apparaîtront de la façon suivante :

- 1) L'acheteur est assujéti à la TVA en France : facturation de 20% de TVA sur le prix d'adjudication.
 - 2) Le cheval est en importation temporaire (TVAD)
 - a) L'acheteur est résident : facturation de 20% sur le prix de l'adjudication, quel que soit le régime de l'acheteur (TVA récupérable pour les assujettis dans les conditions légales de droit commun).
 - b) L'acheteur est non-résident et souhaite maintenir le cheval en importation temporaire : pas de facturation de la TVAD, mais les frais de transfert de l'importation temporaire sont à la charge de l'acheteur.
 - c) L'acheteur est étranger (CEE ou non CEE) et souhaite réexporter le cheval : pas de facturation de TVA.
 - 3) L'acheteur n'est pas assujéti à la TVA : facturation de 20% sur le prix de l'adjudication.
 - 4) Le cheval est exporté immédiatement dans un pays de la CEE :
 - a) Si l'acheteur est assujéti à la TVA dans son pays de résidence, le numéro Européen de TVA de l'acheteur devra être communiqué à La Société de Ventes Volontaires Balsan Enchères et à cette condition seulement : exonération de TVA. Ce numéro figurera sur la facture de vente.
 - b) Si l'acheteur n'est pas assujéti à la TVA dans son pays de résidence : facturation de 20% en sus du prix de l'adjudication.
 - 5) Le cheval est exporté immédiatement dans un pays hors de la CEE : versement d'une caution de TVA de 20% remboursée contre présentation de document officiel de sortie de territoire. - Les chevaux vendus hors TVA sont la propriété des vendeurs non assujettis à la TVA. —
- Les frais de vente à la charge du vendeur sont passibles d'une TVA au taux de 20%.
- 6) Les chevaux vendus à l'usage exclusif de reproduction sont passibles d'un taux de 5,5% au lieu de 20%. Cette mention devra être portée par l'acheteur et sous sa responsabilité sur le bon d'achat au moment de sa signature.
 - 7) Les chevaux vendus à usage mixte de reproduction et d'utilisation sportive sont passibles d'une TVA à 5,5% sur la fraction de leur valeur liée à l'utilisation de reproduction. Cette mention devra être portée par l'acheteur et sous sa responsabilité sur le bon d'achat au moment de sa signature.

Article 15 - Après-vente

Pour tout cheval qui est inscrit au catalogue de la vente et qui serait vendu en après-vente même si l'opération est faite en dehors de l'établissement de vente dans les 7 jours suivants la vacation dans laquelle il était inscrit, le vendeur sera responsable du paiement à l'OVV BALSAN ENCHERES de sommes qu'elle aurait normalement perçues en cas de vente pendant la vacation.

Article 16 - Attribution de juridiction

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français. Le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Article 17 - Assurances proposées aux acheteurs :

Catherine de Buyl Horse Insurance vous propose une couverture Mortalité Équine + hospitalisation en cas de coliques jusqu'à 5.000 € par an sans franchise.

Montant des primes d'assurances couverture après la vente :

Jusqu'à 1 mois après la vente :

Cheval âgé de 3 mois à 15 ans :

1% du prix d'adjudication (montant au marteau)

Jusqu'à 2 mois après la vente :

Cheval âgé de 3 mois à 15 ans :

1.20% du prix d'adjudication (montant au marteau).

Assurance Embryon + mère jusqu'à 48h après naissance

Montant de la prime d'assurance 17.60% du prix d'adjudication (montant au marteau).

[Téléchargez ici les conditions générales de l'assurance.](#)

Pour en savoir plus sur Catherine de Buyl Horse Insurance rendez-vous sur le site Internet : <https://debuyinsurance.com/fr/>

Catherine de Buyl Horse Insurance N° FSMA 010698 A info@debuyinsurance.com +32.69.77.94.20

* Cette prime d'assurance est valable uniquement pour les ventes aux enchères organisées.